

Edito

Diffuser un bilan de l'action municipale est une exigence démocratique.

Le bilan de mi-mandat accompagne la diffusion de ce Flash Info. Il est tout à fait naturel de revenir vers vous pour vous rendre compte du niveau d'avancement de nos projets.

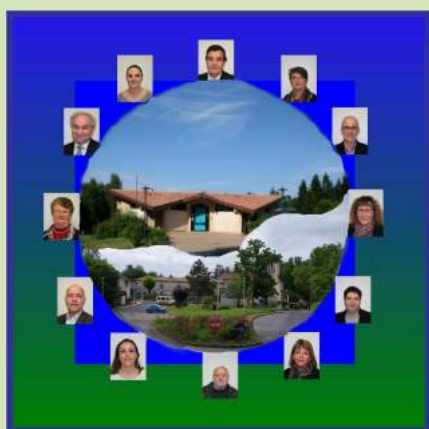
C'est aussi l'occasion pour l'équipe municipale d'évaluer son action, d'en mesurer les effets et d'adapter les projets pour l'avenir.

Que la lecture attentive de ce bilan de mi-mandat soit pour vous l'occasion de mieux connaître, de mieux aimer notre village et de nous aider à réfléchir ensemble à son avenir.

Ce bilan est celui de toute une équipe et je remercie les élus qui s'impliquent à mes côtés dans l'action municipale, ne comptant ni leur temps ni leur énergie.

L'esprit d'équipe, c'est le fondement du lien de confiance qui nous unit aux Bonnetanais.

Alain Barque



Prochain Conseil Municipal

**Jeudi 1^{er} juin 2017
à 20h30**

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 Mars 2017

Présence de Monsieur PATIES, Trésorier principal de Cenon

Absent excusé : Monsieur DERUE (pouvoir donné à Madame LASSOUDIÈRE).

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017 : Approbation à l'unanimité .

En préambule au vote du budget 2017, M. LAFONTANA, commente une synthèse générale de la situation de nos finances locales.

2 – Vote du compte administratif 2016 :

Résultat de l'exercice 2016 :

- Section fonctionnement : excédent 101 768,71€
- Section investissement : déficit -34 851,55€

Résultat de clôture :

- ⇒ section fonctionnement : 519 335,70€
- ⇒ section investissement : 40 689,68€

Clôture de l'exercice 2016 = excédent de 560 025,38€

Environ 160.000€ TTC d'investissements ont été réalisés en 2016 répartis en 117091,33€ de travaux comptabilisés et de 43081€ de restes à réaliser.

Après sortie du maire de la salle du conseil, le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité.

3 – Vote du compte de gestion 2016: M. PATIES expose la situation du compte, qui est équilibré aux mêmes sommes que le compte administratif du maire. Il est approuvé à l'unanimité. M. PATIES commente quelques indicateurs financiers comme celui de la capacité d'autofinancement ou bien du capital de l'annuité de la dette en les comparant à la moyenne des communes de la strate 500-2000 habitants. Ils sont globalement satisfaisants, surtout au niveau du fond de roulement dont le total s'élève à 560 525€. C'est la somme dont dispose la collectivité pour payer ses charges de fonctionnement, elle représente 634€ par hab. alors que la moyenne de la strate est de 360€ par hab. Cette situation est le fruit de la politique conduite depuis trois ans sur la préparation de l'autofinancement des projets restant à réaliser.

4 – Affectation des résultats de la section de fonctionnement 2016 : décision à l'unanimité de reporter les résultats de la manière suivante : sur le résultat excédentaire de 519 335,70€ de la section de fonctionnement, 53 132,95€ sont affectés directement au R 1068 en section d'investissement. Donc, 466 202,75€ sont inscrits au R 002 en excédent reporté à la section de fonctionnement.

5 – Vote des taux d'imposition 2017 : le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux (inchangés depuis 2015): taxe d'habitation : 9,11 %, taxe foncière sur le bâti : 16,43 % et taxe foncière sur le non bâti : 46,83 %.

6 – Vote des subventions 2017 : Vote à l'unanimité pour la reconduction de la totalité des subventions 2016 pour 2017 avec une augmentation de 50€ donnée à la coopérative scolaire. Le montant des subventions versées aux associations est fixé à 6 000€. La répartition figure en annexe B1.7 du budget.

7-Vote du budget Primitif 2017 :

Monsieur LAFONTANA présente la vue d'ensemble du budget communal.

Ce budget s'inscrit dans les orientations financières validées depuis plusieurs années :

sur la fiscalité : stabiliser les taux de la fiscalité locale.

Cette décision prend en compte les évolutions des prélèvements prévisionnels des différentes structures territoriales dans un contexte de ressources externes de plus en plus contraintes.

sur les dépenses de fonctionnement : maîtriser les charges.

Des actions d'optimisation des coûts sont engagées chaque année. L'an passé, le changement du photocopieur a permis de réduire les coûts de maintenance. Actuellement, une action est conduite sur les coûts de télécommunication.

sur les investissements : maintenir une capacité d'investissement

annuelle de 180 000€ TTC conformément au plan du mandat pluriannuel 2014-2020.

sur les ressources : utiliser l'emprunt comme variable d'ajustement.

Le faible niveau d'endettement actuel de la commune et le fait que les taux d'intérêts sont bas constituent une bonne opportunité pour s'assurer l'apport de nouvelles ressources financières.

Le BP-2017 prévoit en recettes d'investissement un emprunt de 50 000€ pour financer les travaux de voirie. La section de fonctionnement s'équilibre sur la somme de 907 400,67€ en recettes et dépenses, celle d'investissement sur 496 080,00€.

Approbation à l'unanimité.

8-Vote du compte administratif 2016 du budget annexe : Ce budget est celui de l'assainissement collectif. Il affiche le résultat de clôture suivant : Exploitation : 81 719,31€ et 28315,41€ pour la section investissement.

Approbation à l'unanimité.

9-Vote du compte de gestion 2016-budget annexe :

Approbation à l'unanimité.

10-Affectation du résultat de la section d'exploitation 2016 :

Le résultat d'exploitation est de 81 719,31€. La totalité de cette somme est maintenue dans la section exploitation du budget. Approbation à l'unanimité.

11-Vote du budget annexe assainissement 2017 :

Avec un résultat cumulé qui dépassera facilement les 120 000€ à fin 2017, le budget annexe aura une trésorerie suffisante pour couvrir la totalité de la période 2014-2029 qui concerne le remboursement de l'avance à taux zéro faite auprès de l'Agence de l'Eau.

Cette situation confirme la pérennité du plan de financement élaboré en 2013 à l'origine du projet. C'est un gage de garantie pour le SIAEPANC, qui reprendra la gestion de cette activité au 01/01/2018.

La section d'exploitation s'équilibre à 177 007,30€ en recettes et dépenses, celle d'investissement à 94 843,64€. Cette somme prévoit la mise en conformité des installations pour traiter le problème de production de gaz H2S .

Approbation à l'unanimité.

12 - Décision de suppression de la Régie de Recettes prolongée pour l'Encaissement des repas à la cantine : depuis décembre 2016, le paiement des repas de la cantine ne se fait plus auprès de la Mairie, mais directement auprès de la Trésorerie de Cenon (possibilité de télépaiement par TIPI, lien sur le site bonnetan.fr)

13 - Etat des présentations et admissions en non-valeur de la Trésorerie : Approbation à l'unanimité pour inscrire au budget en non-valeur la somme de 537,20€ liée au non-paiement de diverses petites factures non recouvrées depuis plusieurs années (cantine, droit de stationnement et dû de GRDF).

14 - Ad'Ap : rectification de la délibération n°48 du 25/07/2016 : Approbation à l'unanimité

15 - Acquisition d'un panneau d'information électronique : vote du Conseil Municipal pour l'abandon ou le maintien du projet.

En complément de l'étude remise à tous les élus, la commission Communication par la voix d'Alain LAFONTANA a exposé le travail fait sur ce projet d'acquisition d'un panneau d'affichage numérique, motivant sa proposition d'abandon. Face à la difficulté de collecte des informations, elle ne souhaite pas alourdir le système actuel et elle propose l'acquisition de panneaux d'affichage supports papier à répartir le long de nos routes.

M. Le Maire demande à chaque conseiller d'exprimer son avis sur cette proposition. Ceci donne lieu à l'expression d'avis divergents sur la question. Le vote exprimant 6 voix pour l'abandon du projet et 6 voix contre, le projet reste à l'étude. M. RAYNAL se propose d'apporter de nouveaux éléments d'étude au prochain Conseil Municipal.

16 - Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués : selon l'article 5 de la Loi du 8 novembre 2016, M. Le Maire peut librement décider de ne pas bénéficier du montant maximum de l'enveloppe destinée aux élus. M. Le Maire décide ainsi de réduire son indemnité pour augmenter celle des adjointes et des conseillers-délégués. Ainsi, M. Le Maire percevra 1 112,81€, les adjointes 280,62€ et les délégués 174,17€. Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

17 - Agence Départementale « Gironde Ressources » : approbation à l'unanimité pour que la commune adhère à cet établissement administratif créé le 14 décembre 2016 par le Conseil Départemental de la Gironde. Cette agence assurera une mission de conseil dans les différentes actions communales : gestion, optimisation des finances et des ressources (eau), urbanisme, aide à la gestion des déchets, développement durable... Cette agence ne fait pas double emploi avec la commission mutualisation de la CDC.

18 – Validation du bilan mi-mandat : le bulletin spécial élaboré par la commission communication est approuvé à l'unanimité. Il sera distribué en même temps que ce flash n°15.

19 – Création d'un espace cinéraire : point d'avancement du projet : En complément de la note remise, une présentation est faite par les élus chargés du projet (Marie-Christine BLONDEAU, Hélène JOFFRE et Alain LAFONTANA), de nouveaux plans d'implantation et des devis associés.

20 - Emprunt : après la présentation des offres proposées par différents établissements bancaires, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à emprunter 50 000€ auprès du Crédit Agricole (Prêt à Echéance Avancée au taux de 1%).

UN BUS pour votre santé



Un jour par semaine pendant 5 semaines, faites le point sur votre santé et votre motivation pendant des ateliers de groupe :

- Ma forme physique, j'en suis où ?
- Mon assiette et moi, toute une histoire,
- Bouger, le secret de ma vitalité,
- Relax, on se détend,
- Bon pied, bon œil,
- Qualité et quantité, chacun son budget,
- Plaisir en cuisine, préparez, dégustez,
- J'ai droit à quoi ?
- Surprise !

Accordez-vous 2 heures de détente et convivialité !

A partir du 26 avril votre ville vous invite à venir découvrir un bus aménagé comme votre maison dans lequel vous pourrez vous retrouver pour des moments de partages.

Des professionnels de santé de l'association Proxisanté se déplacent près de chez vous gratuitement pour des moments d'échanges autour d'activités physiques adaptées et de conseils diététiques à appliquer à la maison. À destination des seniors, les activités proposées sont pratiques et ludiques.

Proxisanté, c'est qui ?

Une équipe de professionnels de santé, (médecins, infirmiers, diététiciennes, enseignants en activité physique adaptée, psychologue, sophrologue) qui met à disposition ses compétences en animant des ateliers de groupes ou individuels afin d'accompagner chaque personne en développant son autonomie afin de maintenir ou améliorer sa qualité de vie. L'équipe défend sa vision du « Vivre en santé » de la personne au plus près de son quotidien et de chez elle.

JOURNÉ DÉCOUVERTE
26 AVRIL

Ateliers
09-16-23-30 mai
06 juin



INFOS & INSCRIPTIONS
Tél : 05 56 32 95 51
Mail : contact.apidiabus@gmail.com
www.proxisante.org
Page Facebook : [Proxisanté Structure ETP](#)

Comment ça marche ?



Bonnetan accueille API ADI BUS

Activité Physique Itinérante et
Alimentation Diététique Itinérante

Invitation Découverte le 26 avril 2017

Dégustations, Quiz, Jeux-Equilibre
GRATUIT

Au parking face à la maison des associations, de 10h à 17h.

Une opération à destination des seniors

Des ateliers programmés sur plusieurs semaines d'une durée de 2 heures.

Un circuit défini dans des villes de l'Entre-deux-Mers.



Action soutenue et financée par le Conseil départemental dans le cadre du risque de la perte d'autonomie des populations de plus de 60 ans.

Le mieux Vivre ensemble.

De nombreuses plaintes nous sont régulièrement adressées sur le non-respect des horaires de tonte, en particulier entre 12h et 15h ou après 19h !!!
Au-delà du non-respect de la loi, c'est surtout le non-respect de son voisin qui pose problème !



Questions diverses :

1. M. DAMEME informe le Conseil des problèmes du lave-vaisselle du restaurant scolaire. Devis de réparation 600€.
2. Le périmètre de l'opération ECOBAT va couvrir quasiment l'ensemble de nos bâtiments (groupe scolaire avec la cantine, le foyer rural, la maison des associations et la mairie).
3. Mme LASSOUDIERE évoque l'organisation de la prochaine fête de la musique du 23 juin où il n'y a que trois accompagnants sur les quatre demandés par la CDC. En attente d'un volontaire.



Avec la hausse du nombre de "jeunes séniors", le Conseil d'administration du CCAS a revu sa politique de distribution de colis pour les personnes ne pouvant pas assister aux repas des aînés. Pour 2016, cette opération a été réservée aux aînés de plus de 80 ans et la priorité a été mise sur l'organisation du repas annuel pour les plus de 65 ans. Cet évènement crée du lien social et il favorise les échanges intergénérationnels.

L'intégralité du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal sera disponible,

après son approbation, sur le site bonnetan.fr

Carnaval 2017

Les élèves de l'école « Chante Rainette » ont défilé dans le village le samedi 25 mars, sous un temps ensoleillé, bien que frais et venteux !

Le char de Zeus s'est élancé en musique, suivi d'une horde de Pégases, Médusas, Centaures, Arachnés et Minotaures. De nombreux parents, grands-parents et amis se sont joints au défilé, dans lequel on a pu apercevoir M le Maire. De retour au parc de la Canterane, après la sentence prononcée par un groupe d'élèves, Zeus et son nuage se sont enflammés.

Ce moment festif s'est achevé par un goûter organisé par l'association Bonnetanbulle, qui a offert les boissons, avec la participation des familles qui avaient amené une farandole de gâteaux qui ont régalé petits et grands.

L'équipe enseignante et les animateurs des Francas ont, cette année encore, fait preuve d'imagination et de talent.

Un grand bravo et un grand merci à eux, ainsi qu'aux pilotes du char et « embraseurs » de Zeus : Ludovic et Pierre.

A l'année prochaine !



Dès le 15 mars, ma demande de carte d'identité se simplifie :

- ✚ je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- ✚ je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>
- ✚ je saisis mon état-civil et mon adresse.
- ✚ je prends note du n° de pré-demande qui m'est attribué.
- ✚ je choisis l'une des 36 mairies équipées de bornes biométriques (Créon, Cenon, Lormont, Bordeaux).
- ✚ je rassemble les pièces justificatives.
- ✚ je me présente au guichet de la mairie (pas de Bonnetan) avec mon n° de pré-demande pour y déposer mon dossier.



Le vide grenier des 28 et 29 janvier dernier a été un succès. M. JULLIEN remercie toutes les personnes qui l'ont aidé dans l'organisation, pour la réussite de cette manifestation.



Samedi 18 mars 2017, six bonnetanais ont participé à cette formation au secourisme sur les douze personnes présentes. M. Julien JULLIEN tient à remercier Mme Chantal CASSAGNEAU pour son aide.